

Gymnase des Orchamps - Réfection de l'étanchéité - Travaux d'amélioration de la sécurité - Adoption de l'avant-projet - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'étanchéité du Gymnase des Orchamps, sis 38 rue Chopin, date de 1979, année de réception du bâtiment. De ce fait, de grosses fuites sont à craindre prochainement, les interventions d'entretien réalisées à ce jour n'étant plus efficaces.

Le programme des travaux est le suivant : réfection de l'étanchéité de la grande salle, de la salle annexe et des vestiaires.

De plus, des travaux de sécurité (désenfumage des vestiaires, mise en place de portes et cloisons coupe-feu) seront également réalisés pour améliorer la sécurité de cet établissement.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 140 000 € TTC répartis de la façon suivante :

Tranche ferme : 85 000 € TTC

* Etanchéité grande salle : 65 000 € TTC

* Travaux de sécurité : 20 000 € TTC

Tranche conditionnelle : 55 000 € TTC

* Etanchéité salle annexe et vestiaires.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Avril 2002 : lancement de la consultation
- Juin 2002 : choix des entreprises
- Juillet 2002 : démarrage des travaux
- Durée des travaux : 4 mois par tranche.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2002 et suivants au chapitre 90.411.2313.00506.33000,
- solliciter l'aide financière de l'Etat,
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs en recettes au chapitre 90.411.1321.00506.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.411.2313.00506.33000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.